

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 7 mai 2014

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la gestion logistique des biens mobiliers affectés au ministère de la défense.

Du 17 décembre 2013

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la gestion logistique des biens mobiliers affectés au ministère de la défense.

Du 17 décembre 2013

NOR D E F D 1 4 0 0 8 6 3 A

Textes modifiés :

Arrêté du 31 mai 2010 (JO n° 131 du 9 juin 2010, texte n° 28 ; Signalé au BOC 32/2010 ; BOEM 110.4.2.6). modifié.

Arrêté du 21 février 2012 (JO n° 46 du 23 février 2012, texte n° 9 ; signalé au BOC 22/2012 ; BOEM 112.2.4, 420.2.2, 610.3.3).

Référence de publication : JO n° 23 du 28 janvier 2014, texte n° 33 ; signalé au BOC 24/2014.

Le ministre de la défense,

Vu le code du patrimoine, notamment son article L. 1 ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 modifié portant organisation de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives ;

Vu l'arrêté du 21 février 2012 fixant la liste des gestionnaires de biens mobiliers affectés au ministère de la défense et des anciens combattants,

Arrête :

Art. 1er. Après le neuvième alinéa de l'article 11 de l'arrêté du 31 mai 2010 susvisé, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - d'organiser la gestion logistique des biens mobiliers culturels au sens de l'article 1^{er} de la convention du 14 novembre 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, affectés au ministère de la défense ; ».

Art. 2. Au 3. de l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 février 2012 susvisé, les mots : « - le chef du service historique de la défense » sont remplacés par les mots : « - le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives ».

Art. 3. Le secrétaire général pour l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 décembre 2013.

Jean-Yves LE DRIAN.